

Rentrée scolaire 2010-2011 de l'école obligatoire du 16 août

Baisse du nombre d'élèves

Lundi 16 août 2010, les élèves des niveaux préscolaire et de la scolarité obligatoire du canton de Neuchâtel regagneront les bancs d'école. Selon les dernières estimations extraites de la base de données cantonale au 5 août 2010, l'effectif de l'Ecole obligatoire neuchâteloise devrait diminuer d'une centaine d'élèves. Plusieurs nouveautés pédagogiques figurent au programme de cette année scolaire, dont notamment l'enseignement des cultures religieuses et humanistes.

Pour cette année scolaire 2010-2011, ce sont ainsi 3.295 élèves qui fréquenteront une des 176.5 classes enfantines, 9.178 élèves une des 500.5 classes primaires et 7.701 élèves une des 405.5 classes secondaires; 255 élèves sont par ailleurs intégrés en classes de type terminale ou accueil.

Une légère augmentation d'effectifs est constatée à l'école enfantine (+23 élèves) alors qu'une diminution est enregistrée au primaire (-146). Pour le secondaire 1, l'année scolaire 2010-2011 est celle de la stabilité (+1). Ces effectifs sont provisoires, la statistique officielle se base sur les effectifs relevés au mois d'octobre de chaque année.

Le préscolaire compte 176,5 classes (+3,5), le niveau primaire 500,5 (-6,5) et le niveau secondaire 1 en dénombre 405,5 (-2,5).

Stabilité du nombre d'élèves par classe

Selon les dernières informations disponibles, les statistiques du nombre d'élèves par classe sont stables en comparaison des chiffres de l'année 2009-2010.

Au niveau de la scolarité primaire, malgré la diminution du nombre de classes, l'effectif moyen dans le canton de Neuchâtel devrait se situer à 18.3 élèves par classe (18,4 élèves en 2009-2010). Au niveau secondaire 1, la moyenne cantonale devrait être de 19 élèves par classe (18,9 en 2009-2010). Globalement, ces chiffres se situent dans la moyenne nationale.

Situation sur le marché de l'emploi

Le nombre d'enseignants pour cette rentrée 2010-2011 est de 2.013 personnes équivalant à 1.442 postes complets (EPT). Durant l'année scolaire 2009-2010, 12 enseignants ont pris une retraite anticipée et 13 une retraite ordinaire.

Sur les 37 jeunes enseignants ayant obtenu leur diplôme cette année, près de la moitié ont trouvé un emploi à temps complet ou partiel ou encore un remplacement de longue

durée. Les enseignants n'ayant pas trouvé d'emploi fixe à la rentrée d'août 2010 ont toutefois la possibilité d'offrir leurs services pour des remplacements dans les secteurs des écoles enfantines, primaires ou secondaires du degré inférieur.

Concordat HarmoS et Convention scolaire romande

L'accord HarmoS est entré en vigueur le 1^{er} août 2009. Le canton de Neuchâtel dispose de six années pour se conformer aux termes de l'accord. Une planification est établie et neuf groupes de travail sont à pied d'œuvre pour mettre en place toutes les dispositions y relatives. Il s'agit entre autres d'adapter les grilles-horaires aux exigences du plan d'études romand (PER), d'introduire l'école obligatoire à 4 ans, le PER dans l'ensemble des degrés de la scolarité et l'anglais en 5^{ème} année primaire, de mettre en place les épreuves romandes prévues par la Convention scolaire romande et le découpage de l'école obligatoire en trois cycles définis par le concordat HarmoS; cela signifie, pour le canton de Neuchâtel, de revoir la place de la 6^{ème} année.

Chantiers ouverts

Outre l'ensemble des travaux liés à la mise en place de l'accord HarmoS et de la Convention scolaire romande, d'autres chantiers sont ouverts dans la scolarité obligatoire neuchâteloise; il s'agit entre autres de: la préparation de la ratification de l'accord cadre dans le domaine de l'enseignement spécialisé, l'implantation des nouvelles structures de pilotage de l'école neuchâteloise, l'introduction de l'enseignement par immersion dès l'âge de 4 ans à la rentrée d'août 2011, la limitation du redoublement en mettant en œuvre des mesures de remédiation.

Nouveautés pédagogiques pour l'année scolaire 2010-2011

Enseignement des cultures religieuses et humanistes (ECRH): l'enseignement des cultures religieuses et humanistes reste un thème très sensible et délicat suscitant de nombreuses questions et appelant à une vigilance particulière. Afin de rendre visible la réflexion et le travail important effectué dans ce domaine, le Service de l'enseignement obligatoire a réalisé une brochure et un prospectus d'information destinés à un large public. Ces documents résument les étapes du travail et décrivent les objectifs et les contenus relatifs à l'enseignement des cultures religieuses et humanistes dans la scolarité obligatoire. Cet enseignement intégré aux cours d'histoire comprend de nombreux chapitres dans les manuels Nathan destinés aux degrés 6 à 9 de la scolarité obligatoire.

Anglais: l'anglais sera introduit au degré 8 de la section préprofessionnelle.

Aide socio-pédagogique destinée aux élèves en difficulté (ASPEDI): une expérience pédagogique initiée par l'ESRN durant l'année scolaire 2009-2010 sera généralisée à l'ensemble des centres scolaires lors de l'année scolaire 2010-2011. ASPEDI est une aide socio-pédagogique destinée aux élèves en difficulté promus conditionnellement dans les degrés 7 et 8, toutes sections confondues. Ce soutien entre en vigueur dès la rentrée scolaire et est sanctionné par un examen durant les vacances d'automne. Les élèves qui auront réussi les tests pourront être maintenus dans leur section; dans le cas contraire, ils réintègrent une section ou un degré inférieur. Au terme de cette année, un bilan sera effectué par le DECS et si les conclusions s'avèrent positives, les bases légales seront adaptées en conséquence.

Elargissement du projet High-Tech (sensibilisation des élèves aux technologies de pointe): il s'agit d'une initiative partie d'une Association privée, Tech'Ecole, appuyée par la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie (CNCI) qui propose aux élèves du degré 9 de la section de maturités de découvrir des thématiques liées aux

technologies de pointe. Cette initiative a pour but de servir d'action en faveur d'un choix professionnel orienté vers les domaines scientifiques. Une convention établie entre le département et Tech'Ecole reconnaît le bien-fondé de ce projet et encourage les écoles à y participer. Dans la pratique, une dizaine de thématiques sont présentées aux élèves durant l'année scolaire. Une préparation préalable est assumée par des enseignants de l'école et les intervenants, tous de grands spécialistes de leur matière, présentent leur sujet qui comprend une phase d'expérimentation avec les élèves.

Durant cette année scolaire, les écoles des Cerisiers à Gorgier et de Numa-Droz à La Chaux-de-Fonds renouvellent le contrat et trois nouvelles écoles rejoignent ce programme, soit: le Centre scolaire du Val-de-Ruz à Cernier, le Centre des Deux Thiellles au Landeron et l'Ecole secondaire du Locle.

Pour de plus amples renseignements:

Philippe Gnaegi, conseiller d'Etat, chef du DECS, tél. 032 889 69 00.

Jean-Claude Marguet, chef du Service de l'enseignement obligatoire, tél. 032 889 69 20.

Neuchâtel, le 12 août 2010